

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Falucs - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

L'an deux mil quatorze, le 30 Septembre à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 30 septembre 2014, après convocation légale reçue le 24 Septembre 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, , M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), M. Henri BERNAL, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ), M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Thomas CONSTANTIN ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur Christian GROS, Président, informe l'assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N°37 du 24/06/2014 : Signature d'un avenant au contrat de contrôle et de maintenance conclu le 1^{er} juin 2012 pour notifier des jeux supplémentaires avec **Diversité PLEINBOIS** pour un montant annuel forfaitaire de **6455.00 HT soit 7 746.00 € TTC.**

N°38 du 24/06/2014 : Règlement de la somme de **14 000 €** à un agent de la Communauté de Commune en application du jugement rendu par le tribunal administratif de Nîmes dans le dossier N°1201526-2 MILLE C/ CCSC

N°39 du 03/07/2014 : Signature d'un marché avec **CITEC Environnement** – 42 Rue Paul Sabatier – BP 40329 – 71108 CHALON SUR SAONE CEDEX pour l'acquisition de Conteneurs et accessoires pour la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire. Le montant annuel est de **montant mini 10 000,00 € HT- montant maxi 65 000,00 € HT.** Le marché sera renouvelable **DEUX (2)** fois par reconduction expresse (le marché aura une durée maximale de **TROIS (3)** ans). La durée du marché est conclue pour une **(1)** année.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N°40 du 03/07/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ 42 m² à l'EUURL « O2PROD », dont le siège est situé à MONTEUX (84170), Rue Jules Fabre, 7 Lotissement les Pruniers, représentée par son gérant Monsieur David JOB (création de sites internet, créations graphiques de supports visuels). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de 24 mois, prenant effet à compter du 1^{er} août 2014 et s'achevant au plus tard le 31 juillet 2016. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 126.00 €HT (3.00 € HT le m²), soit 151.20 €TTC.

N°41 du 03/07/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location de deux bâtiments industriels sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ 209 m² à l'EUURL « O2PROD », dont le siège est situé à MONTEUX (84170), Rue Jules Fabre, 7 Lotissement les Pruniers, représentée par son gérant Monsieur David JOB (création de sites internet, créations graphiques de supports visuels). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de 24 mois, prenant effet à compter du 1^{er} août 2014 et s'achevant au plus tard le 31 juillet 2016. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 627.00 €HT (3.00 € HT le m²), soit 752.40 €TTC.

N°42 du 21/07/2014 : Signature d'un contrat de service de maintenance pour le copieur IRC 4080 I avec PARTENAIRE BUREAUTIQUE FAC-SIMILE Grand Sud 153, Route de Tarascon 84000 AVIGNON.

- Forfait mensuel maintenance inclus coût copies 30,00 € HT
- Montant copie N & B 0.0123 € HT
- Montant copie couleur 0.044293 € HT

N°43 du 21/07/2014 : Signature d'une convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » et Monsieur Frédéric SZAFRAN pour la location d'un bâtiment d'habitation et du terrain attenants sis 41, Chemin des Mourgues à MONTEUX (84170). La présente convention est conclue sur la base d'un montant de 461,00 € pour une durée de 12 mois.

N°44 du 22/07/2014 : Signature d'une convention avec l'Association de Formation au Secours Aquatique (AFSA 84) pour la formation PSC1 de 10 agents conclue sur la base d'un montant de 500 €.

N°45 du 21/08/2014 : Signature d'un avenant au bail initial (décision N° 41 du 03/07/2014) pour une surface supplémentaire de 13 m² à l'EUURL « O2PROD », dont le siège est situé à MONTEUX (84170), Rue Jules Fabre, 7 Lotissement les Pruniers, représentée par son gérant Monsieur David JOB (création de sites internet, créations graphiques de supports visuels). Ce contrat portera désormais sur la location deux bâtiments dont le premier a une surface utile de 188 m² et le second, composé de deux boxes de 21 m² et 13 m², soit une surface totale de 222 m², pour un loyer mensuel de 666.00 € HT, soit 799.20 € TTC. Le présent contrat de location est un bail de courte durée de 24 mois, prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2014 et s'achevant au plus tard le 31 Août 2016.

N°46 du 04/09/2014 : Signature d'un avenant N°1 au bail de courte durée passé avec la SARL « ERIC RAVEL ». Ce contrat portera sur la prolongation de la durée du bail, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2014 et s'achevant au plus tard le 30 novembre 2014. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 392.10 €HT, soit 470.52 €TTC.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :



Christian GROS

Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

